

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 9 DÉCEMBRE 2020

Etaient présents : Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie, M. BOST Jean-François, M. CHABROL Hugo, Mme BRUN Christelle, Mme CRESCENT Sophie, Mme DE OLIVEIRA Fatima, M. DOBBELS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme GUICHARD Michelle, Mme HYVOZ Isabelle, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine, M. LECHEVALIER Sébastien, M. LEHAIR Lionel, M. Benoît MORTESSAGNE, Mme RABAUD Nathalie, M. SAERENS Grégory, Mme LANGLADE Colette, M. REBIERE Michel.

Etaient absents : M. COUTURIER Pierre-Yves (Procuration à Mme LANGALDE Colette)

Madame Isabelle HYVOZ
Maire



Minute de silence : En hommage à Monsieur Valéry GISCARD-D'ESTAING, ancien Président de la République décédé le 2 décembre 2020, Madame le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence.

Madame le Maire désigne Madame Christine LASMESURAS-DEGLANE, secrétaire de séance.

Madame le Maire demande à l'assemblée de pouvoir rajouter un point à l'ordre du jour :

- Projet éolien à Milhac-de-Nontron.

Après accord à l'unanimité, ce point est ajouté.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil du 4 novembre 2020 :

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'approbation de ce compte rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce compte-rendu.

2. Urbanisme

2020/12/01 Droit de préemption :

La Communauté de communes compétente en urbanisme, sollicite les communes de l'EPCI afin de définir un nouveau périmètre pour la mise en place du droit de préemption qui est une compétence communautaire.

Il est proposé au Conseil municipal de faire valoir le droit de préemption du PLU de Thiviers sur les zones U et AU du document d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de proposer à la communauté de communes Périgord-Limousin la mise en place du droit de préemption sur les zones U et AU du PLU de Thiviers

2020/12/02 Opération d'adressage commune de Nantheuil :

Madame le Maire de Nantheuil demande l'avis du Conseil municipal sur des propositions de noms de voies limitrophes avec la commune de Thiviers.

La commission d'adressage de la commune a étudié les propositions en tenant compte de l'avancée du dossier de la commune et des noms retenus :

- 1. Route nationale 21 : Route du cirque de Gavarnie, la commission donne un avis favorable et propose que la partie de la RN 21 située sur Thiviers à partir du carrefour de Chassouty jusqu'à la limite de la commune prenne le même nom.
- 2. Route départementale 81 : Route de la Vallée de l'Isle, la commission donne un avis favorable, cette voie sera en continuité de l'Avenue Eugène le Roy
- 3. Route départementale 707 : Route des Moulins, la commission donne un avis favorable, cette voie sera en continuité de l'avenue de Verdun.

- 4. VIC 004 : Route de Napoléon, la commission donne un avis favorable, cette voie est en continuité de la voie qui passe devant la nouvelle gendarmerie, la proposition du nom sur la partie de Thiviers n'est pas encore déterminée.
- 5. VIC 011 : Route des Marimonts, la commission donne un avis défavorable, en raison de la proximité du lieu-dit Les Marimonts et les Petits Marimonts sur la commune de Thiviers.
- 6. VC 207 : Route du Ruisseau : la commission donne un avis favorable,
- 7. Chemin rural au lieu-dit « Raneaux » : Chemins des Bambous, la commission donne un avis favorable et propose que la partie de Thiviers porte le même nom.
- 8. Chemin rural lieu-dit « Raneaux » vers les Bouilloux : Route des Champs, la commission donne un avis favorable
- 9. Chemin rural lieu-dit « les Bouilloux » : Chemin de Versailles, la commission donne un avis défavorable en raison de la proximité du lieu-dit Versailles sur la commune de Thiviers
- 10. Chemin rural lieu-dit « Tatafou » : Impasse de la scierie, la commission donne un avis favorable
- 11. Chemin rural Lieu-dit « Moulin du Repaire » : Impasse de la Source, la commission donne un avis favorable

Après avis de la commission d'adressage de la commune de Thiviers

1. Route nationale 21 : Route de Gavarnie au lieu de Route du cirque de Gavarnie.

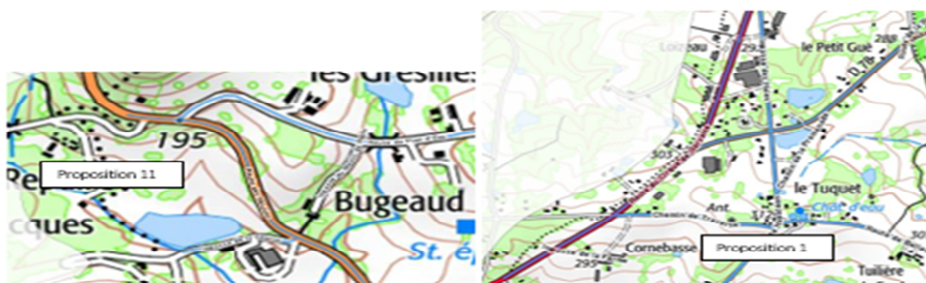
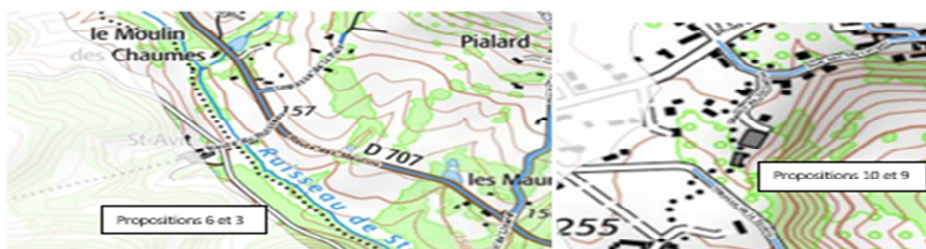
5. VIC 011 : Route des Marimonts, la commission donne également un avis défavorable en raison de la proximité du lieu-dit « les Marimonts » et « les Petits Marimonts » sur la commune.

9. Chemin rural lieu-dit « Les Bouilloux », Chemin de Versailles, la commission donne également un avis défavorable en raison de la proximité du lieu-dit « Versailles » sur la commune.

Les autres points sont validés par la commission d'adressage de Thiviers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **DEMANDE** des modifications de l'adressage de Nantheuil afin d'être en concordance avec le futur adressage de Thiviers



2020/12/03 Acquisition d'un bien immobilier cadastré section AP numéros 27 et 28, Rue Urbain Feytaud :

Considérant le souhait de la commune de procéder à l'acquisition d'un bien immobilier bâti, Rue Urbain Feytaud, cadastré section AP numéros 27 et 28, d'une superficie de 599 m² pour la parcelle AP 27 et de 185 m² pour la parcelle AP 28, avec un bâtiment (grange) de 200 m² environ.

Considérant que le bien se situe en centre-ville et fait partie du patrimoine architectural de la commune.

Considérant la proposition de Monsieur Jean Claude COUTOU de céder à la commune ce bien immobilier au prix de 40 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** l'acquisition du bien immobilier cadastré AP 27 et 28 dans les conditions décrites, au prix de 40 000 euros hors frais notariés ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien immobilier susvisé et à procéder à cette acquisition par acte notarié ;
- **INSCRIT** au budget cette dépense.

2020/12/04 Acquisition d'un bien immobilier cadastré section AO numéro 6, Rue Bertran de Born :

Considérant le souhait de la commune de procéder à l'acquisition d'un bien immobilier bâti, Rue Bertan de Born, cadastré section AO numéros 6.

Considérant que le bien se situe en centre-ville

Considérant la mise en place du droit de préemption

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition du bien immobilier cadastré section AO 6 dans les conditions décrites, au prix de 17 000 euros hors frais notariés ;
- **AUTORISE** Madame le Maire de faire valoir le droit de préemption **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien immobilier susvisé et à procéder à cette acquisition par acte notarié ;
- **INSCRIT** au budget cette dépense.

2020/12/05 Carrières de Thiviers : protocole d'accord consécutif à l'extension des carrières :

La commune de Thiviers avait délibéré lors d'une séance du Conseil municipal de novembre 2019 sur un protocole avec les carrières et notamment sur le dévoiement des poids lourds afin de soulager le pont de Sarceix.

Ce protocole, suite au changement des équipes communautaire et municipale, a demandé à être modifié. Aussi il est demandé au Conseil municipal de retirer le précédent protocole et de bien vouloir se prononcer sur le protocole ci-joint.

Monsieur Lionel LEHAIR a quitté la salle au moment des débats et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (21 Pour, 1 Abstention)

- **ADOpte** le protocole ci-joint
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ce protocole.

2020/12/06 Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la mise à disposition partielle de l'école maternelle à la Communauté de communes Périgord-Limousin :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la convention de mise à disposition de l'école maternelle est échue. Aussi afin que la Communauté de communes puisse exercer sa politique enfance et notamment ouvrir son accueil de loisirs sans hébergement, il est impératif pour la ville de délibérer sur une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage afin de réaliser des travaux à l'école maternelle.

Compte tenu que le bâtiment restera dans l'actif de la commune et que la Communauté de communes a obtenu des subventions pour les travaux, il est proposé au Conseil municipal de transférer la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de communes Périgord-Limousin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage ci-jointe
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention.

2020/12/07 : Ouverture des commerces le dimanche en 2021 :

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la réglementation permet aux commerces d'être ouvert les dimanches. Cependant, ces ouvertures sont plafonnées à 12 dates par année et selon un calendrier arrêté par délibération du Conseil municipal.

Par conséquent, Madame le Maire propose les dates suivantes pour l'année 2021 :

24 janvier : 1er dimanche des soldes d'hiver

4 avril : Pâques

2 mai : 1er mai

23 mai : Pentecôte

30 mai : Fête des mères

20 juin : Fête des pères

27 juin : 1er dimanche des soldes d'été

12 septembre : Comice agricole

31 octobre : 1er novembre

21 novembre : Rallye Agora

19 décembre : Noël

26 décembre : Jour de l'an

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les dates proposées pour l'ouverture des commerces les dimanches en 2021.

2020/12/09 - Délibération Projet éolien à Milhac de Nontron :

La commune de Thiviers est sollicitée par l'association D – PAÏS, association de défense de la population, de l'environnement et des paysages du Périgord Vert.

Cette association œuvre contre le projet industriel d'implantation éolienne sur la commune de Milhac-de-Nontron.

Après avoir rencontré l'association, et compte tenu que le dossier d'installation classée du projet est en cours d'enquête publique, il est proposé au Conseil municipal de délibérer contre le projet d'installation d'éolienne à Milhac-de-Nontron.

Il est exposé au Conseil municipal :

- Considérant la biodiversité de la faune et de la flore présentes sur le territoire et qui pourrait être impactées par l'installation d'éoliennes de grande hauteur et de grande envergure
- Considérant le fort boisement du Périgord Vert et les nuisances paysagères engendrées par un déploiement d'éoliennes
- Considérant les conséquences que pourraient provoquer les infrasons générés par les éoliennes
- Considérant l'absence de vent dans le département et par conséquent l'obligation de devoir construire des ouvrages éoliens surdimensionnés

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DIT** que la filière éolienne n'est pas adaptée à notre territoire
- **EST CONTRE** les projets éoliens de la commune de Milhac-de-Nontron et les communes du Périgord Vert.
- **INTERDIT** l'utilisation des voies et chemins ruraux, classés ou non, pour le passage d'engins et l'acheminement de matériels, câbles liés à l'éolien
- **INTERDIT** l'enfouissement des câbles sur ces mêmes voies et chemins.

3. Finances :

2020/12/10 Délibération pour adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et la pose de signalisation et signalétique de rues pour la période 2020-2024 :

Suite à l'interrogation des services de la Communauté de commune Périgord-Limousin auprès de ses communes membres dans l'objectif de créer un groupement de commandes pour la commande de panneaux de signalisation et de signalétique de rues pour la période 2020-2024, Madame le Maire informe qu'elle avait manifesté son intérêt afin que la collectivité en bénéficie.

Une majorité de communes étant intéressée, il convient à présent de conclure une convention constitutive ayant pour objet la passation d'un marché à bon de commande relatif à de la fourniture de signalisation et de signalétique de rues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** que la Commune Thiviers adhère au groupement de commandes initié par la Communauté de communes Périgord-Limousin pour le marché de fourniture et de pose de signalisation et signalétique de rues pour la période 2020-2024 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention à venir ainsi que toutes les pièces en relation avec cette affaire.

2020/12/11 Décision Modificative 3 Budget Principal :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ADOPTE** la décision modificative n°3 du Budget principal ci-après,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents.

24551 Code INSEE	COMMUNE DE THIVIERS COMMUNE DE THIVIERS	DM n°3 2020
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2041582 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0.00 €	22 165.28 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	22 165.28 €	0.00 €	0.00 €
D-2113 : Terrains aménagés autres que voirie	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128 : Autres agencements et aménagements de terrains	35 043.10 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135 : Installat ⁿ générales, agencements, aménagements des construct ⁿ	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2138 : Autres constructions	0.00 €	65 043.10 €	0.00 €	0.00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21534 : Réseaux d'électrification	22 165.28 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	95 208.38 €	65 043.10 €	0.00 €	0.00 €
D-2313 : Constructions	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	30 000.00 €	38 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	125 208.38 €	125 208.38 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

2020/12/12 Décision Modificative 1 Budget Assainissement :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ADOPTE** la décision modificative n°1 du Budget assainissement ci-après,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents

24551 Code INSEE	COMMUNE DE THIVIERS ASSAINISSEMENT DE THIVIERS	DM n°1 2020
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM N°1 ASSAINISSEMENT 09 DECEMBRE 2020

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70611 : Redevance d'assainissement collectif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	60 000.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat^s de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	60 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	60 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	60 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	60 000.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	60 000.00 €
Total Général		120 000.00 €		120 000.00 €

2020/12/13 Vente de matériel :

Afin de mettre à jour l'état de l'actif de la commune au stock réel de la commune, il est nécessaire de réaliser des opérations de cession concernant les biens suivants qui sont ou seront prochainement vendus :

- Micro tracteur qui a été évacué pour 1€ dont il faut régulariser la cession.
- Une chambre froide pour 350 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ADOPTE** la décision de vendre le matériel et les biens énumérés ci-dessus
Micro tracteur : 1 €
Chambre froide : 350 €
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession des biens concernés.

2020/12/14 Vote des tarifs 2021 :

Afin d'organiser les services de la Ville, Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs en pièce jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs 2020 ci-joint.
- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

TARIFS 2021

TARIFS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

TARIFS EAU POTABLE

EAU – ABONNEMENTS

	Tarifs 2020	Tarifs 2021
COMPTEUR 12/20	55,00 €	55,00 €
COMPTEUR 30/40	107,00 €	107,00 €
COMPTEUR 50/80	205,00 €	205,00 €
COMPTEUR 100	256,00 €	256,00 €

EAU – SURTAXE COMMUNALES

	Tarifs 2020	Tarifs 2021
DOMESTIQUE	0,5791 €	0,5791 €
ABONNES SPECIAUX	PRIX AU m ³ FIXE PAR CONVENTION SPECIFIQUE	

TARIFS ASSAINISSEMENT

	Tarifs 2020	Tarifs 2021
PRIME FIXE	60,00 €	80,00 €
PRIX AU m ³	1,00 €	1,20 €
Contrôle de Branchement		160,00 €

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

	Tarifs 2020	Tarifs 2021
terrasse commerces	tarif unique 10€/m ² /an	tarif unique 10€/m ² /an
centre bourg		
terrasse en dehors		
centre bourg		
terrasse couverte		

CATEGORIE	Tarifs 2020	Tarifs 2021
EMPLACEMENT HEBDO. FIXE	45,00 €	45,00 €
EMPLACEMENT EXCEPTIONNEL HORS MARCHÉ	20 €	20 €
ABONNEMENT 5 DATES ANNUELLES HORS MARCHÉ	50 €	50 €

TARIFS DES DROITS DE PLACE SUR LE MARCHÉ DE LA COMMUNE

CATEGORIE	TARIFS 2020	TARIFS 2021
Commerçants non sédentaires le m ²	0,30 €	0,30 €
Matériel agricole le m ²		
Minimum de perception	3,50 €	3,50 €
Foires annuelles	tarif + 50%	tarif + 50%
Livraison (camion outillage)	57,00 €	57,00 €

TARIFS FORAINS - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

CATEGORIE	TARIFS 2020	TARIFS 2021
Catégorie 1 baraque (manèges enfants <14 ans)	forfait de 70 € pour la fête	forfait de 70 € pour la fête
Catégorie 2 manèges enfants >14 ans	forfait de 100 € pour la fête	forfait de 100 € pour la fête

Catégorie 3 manèges sensationnels	forfait de 150 € pour la fête	forfait de 150 € pour la fête
--------------------------------------	----------------------------------	-------------------------------

TARIFS CIRQUES, CABARET EQUESTRE, etc

CATEGORIE	TARIFS 2020	TARIFS 2021
<200m ²	40 € / jour	40 € / jour
>200m ²	60 € / jour	60 € / jour

TARIFS PONT BASCULE

	TARIFS 2020	TARIFS 2021
DE 0 à 3 TONNES	5 €	5 €
DE 3 à 10 TONNES	5 €	5 €
DE 10 à 20 TONNES	5 €	5 €
DE 20 à 25 TONNES	5 €	5 €
DE 25 à 50 TONNES	5 €	5 €

CIMETIERE

CONCESSIONS FUNERAIRES	TARIFS 2020	TARIFS 2021
TRENTENAIRE LE m ²	165 €	165 €
CINQUANTENAIRE LE m ²	275 €	275 €
COLOMBARUIM 15 ANS	260 €	260 €
COLOMBARUIM 30 ANS	415 €	415 €
COLOMBARUIM 50 ANS	730 €	730 €
DEPOTS EN CAVEAUX PROVISOIRES POUR 6 MOIS MAXIMUM	20 € PAR MOIS	20 € PAR MOIS

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

		Tarifs 2020	Tarifs 2021
CANTINE PRIMAIRE	THIBERIENS	2,40 €	2,40 €
	EXTRA-MUROS	3,00 €	3,00 €
	CLASSE ULIS		2,40 €
	ENFANT NON INSCRIT A LA CANTINE	4,50 €	4,50 €
	ADULTES	7,00 €	
GOUTERS MATERNELLE	FORFAIT ANNUEL	36 (12€ par trimestre, tout mois commencé est dû)	36€ (12€ par trimestre, tout mois commencé est dû)
FACTURATION REPAS CENTRE DE LOISIRS	ENFANTS	4€50	4€50
	ADULTES	7,00 €	7,00 €
REPAS PERSONNEL COMMUNE ET COMCOM (HORS CENTRE DE LOISIRS)	ADULTES		4,80 €

LOCATION SALLES

SALLE DU PARC

LOCATION SALLE DU PARC	TARIFS 2020	TARIFS 2021
associations thibériennes	0€ la 1ère fois puis 100€	0€ la 1ère fois puis 100€
sociétés, particuliers Thiviers	200 €	200 €
extérieurs à Thiviers	250 €	250 €
location à la semaine	500 €	500 €
forfait vaisselle	100 €	100 €
forfait ménage	50 €	50 €
chauffage (novembre à mars)	35 €	35 €

SALLE DU BOULODROME

LOCATION SALLE DU BOULODROME	TARIFS 2020	TARIFS 2021
associations thibériennes	0 € la 1ère fois puis 50€	0 € la 1ère fois puis 50€
particuliers Thiviers	60 €	60 €
sociétés thiviers, tous extérieurs	100 €	100 €
location à la semaine	200 €	200 €
Chauffage (de novembre à mars)	15 €	15 €
forfait ménage	20 €	20 €

TARIFS CINEMA

CATEGORIE	TARIFS SEANCE NON 3D 2020	TARIFS 3D CNC 2020	TARIFS SEANCE NON 3D 2021	TARIFS 3D CNC 2021
	tarifs applicables à partir du 2 janvier 2020		tarifs applicables à partir du 1er novembre 2020	
TARIF PLEIN	7,00 €	9,00 €	7,00 €	9,00 €
TARIF REDUIT PREFERENTIEL (ETUDIANTS, CHOMEURS, HANDICAPES, LYCEENS)	5,50 €	7,50 €	5,50 €	7,50 €
TARIF REDUIT (- 18 ANS)	5,00 €		5,00 €	
COMITES D'ENTREPRISES	5,50 €	7,50 €	5,50 €	7,50 €
TARIF REDUIT Partenariat (écoles - ehpad - associations - clsh)	4,00 €	6,00 €	4,00 €	6,00 €
CARTE ABONNEMENT 6 mois	50,00 €	2€ en + PAR PLACE	50€ + 2 euros d'achat pour la carte	2€ en + PAR PLACE
	validité 6 mois	validité 6 mois	validité 6 mois	validité 6 mois
CARTE ABONNEMENT 1 an	55,00 €	2€ en + PAR PLACE	55 € + 2 euros d'achat pour	2€ en + PAR PLACE
	validité 1 an	validité 1 an	validité 1 an	validité 1 an
TARIF ANIMATION (CINE GOUTER, CINE DOUDOU)	5,00 €		5,00 €	
TARIF CINE-MÉMOIRE			4,50 €	
Opérations nationales, régionales, départementales, communautaires	tarif en fonction de l'opération		tarif en fonction de l'opération	
Tarifs enfants de moins de 2 ans	gratuit		gratuit	
TICKETS COMITE D'ENTREPRISE ACHAT PAR LOT DE 15 PLACES MINIMUM			5,5€ minimum 15 places	
TICKET CADEAU VALABLE 1 AN			7,00 €	

2020/12/15 – Autorisation des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts en 2020 :

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L 4311-1-1 pour les régions, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, ou jusqu'au terme de la procédure par l'article L 4311-1-1 pour les régions, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

2113	TERRAINS AMENAGES AUTRE QUE VOIRIE	75 000,00 €		
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	35 043,10 €	OPERATION 2016395	
2135	INSTALL GENERALE	35 000,00 €		
2151	RESEAUX VOIRIE	61 076,01 €		
21534	RESEAUX ELECTRIFICATION	11 383,13 €		
2158	AUTRE INSTALLATION MATERIEL	1 968,00 €		
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	17 464,86 €		
2188	AUTRE IMMOBILISATION CORPORELLE	22 600,00 €		
2313	CONSTRUCTIONS	2 041 040,17 €		
2315	INSTALL MATERIEL..	140 000,00 €	OPERATION 2020VOIRIE	
TOTAL		2 440 575,27 €		

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2020 : 2 440 575.27 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 610 143 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessous.

4. Ressources Humaines :

2020/12/16 – Tableau des effectifs 2021 :

Madame le Maire propose au Conseil municipal le tableau des effectifs ci-dessous :

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs ci-joint.

MAIRIE DE THIVIERS - TABLEAU DES EMPLOIS N° 35 A COMPTER DU 01/01/2021						
FILIERES	Catégorie	CADRE D'EMPLOIS	GRADES	Postes OUVERTS	Postes POURVUS	
ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial	Attaché principal	2	2	
		Attaché territorial	Attaché	0	0	
	B	Rédacteur territorial	Rédacteur	1	0	
	C	Adjoint Administratif territorial	Adjoint administratif principal 1ère Classe		5	5
			Adjoint administratif		2	1
			Adjoint administratif principal 2ème classe		1	0
Adjoint administratif principal 2ème classe TNC 20 heures				1	0	
		Adjoint administratif TNC 17h		1	0	
ANIMATION	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe TNC 6h15	1	1	
			Adjoint territorial d'animation	1	1	
POLICE MUNICIPALE	C	Agent de police municipale	brigadier chef principal	1	1	
SOCIALE	C	A.T.S.E.M	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	2	2	
			Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	1	1	
TECHNIQUE	B	technicien territorial	technicien	1	0	
	C	Agent de Maîtrise territorial	Agent de maîtrise principal	3	3	
		Agent de Maîtrise territorial	Agent de maîtrise	0	0	
		Adjoint Technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe TNC 32h30	1	1	
		Adjoint Technique territorial	Adjoint technique principal de 2ème classe	10	9	
		Adjoint Technique territorial	Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 32h	0	0	
		Adjoint Technique territorial	Adjoint technique	8	4	
		Adjoint Technique territorial	Adjoint technique TNC 32h	1	1	
		Adjoint Technique territorial	Adjoint technique TNC 31h30	1	1	
		Adjoint Technique territorial	Adjoint technique TNC 25h	0	0	
Adjoint Technique territorial	Adjoint technique TNC 20h	1	1			
EMPLOIS DE DROIT PRIVE						
		contrat d'apprentissage		0	0	
			Sous-total	45	34	
BESOIN OCCASIONNEL						
TECHNIQUE	C	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique	4	2	
ADMINISTRATIF		Adjoint Administratif territorial	Adjoint administratif	1	0	
			Sous-total	5	2	
AGENTS SAISONNIERS						
TECHNIQUE	C	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique	2	0	
			Sous-total	2	0	
			TOTAL GENERAL	52	36	

5. Divers :

Concernant le protocole d'accord avec les Carrières de Thiviers, Madame Colette LANGLADE a noté que contrairement au précédent protocole, le Conseil départemental n'avait pas été oublié car il lui appartient d'assurer la sécurisation des routes départementales concernées par ce protocole.

Elle est également satisfaite que le protocole ait été acté entre les différents acteurs de ce projet.

Monsieur Jean-François BOST explique à l'assemblée sa décision d'abstention au moment du vote du protocole d'accord avec les Carrières de Thiviers. Il explique que selon lui nous faisons fausse route avec ce protocole et qu'il conviendrait mieux de faire ce qui a été fait à Brantôme, à savoir, une déviation.

Monsieur Frédéric DUTHEIL informe l'assemblée de la mise en ligne prochaine (au plus tard lundi 14 décembre 2020) du site internet de la commune de Thiviers.

Il interroge également Madame Colette LANGLADE sur la date de la mise en route de la fibre optique à Thiviers et l'intervention des opérateurs de téléphonie pour sa distribution et sa commercialisation.

Madame Colette LANGLADE précise que l'adressage doit être fait au préalable afin que la distribution puisse avoir lieu.

Madame Christine LASMESURAS-DEGLANE explique à l'assemblée la réunion avec l'ATD 24 concernant le projet d'étude de Bourg lors d'une visite de l'agence à Thiviers.

La prochaine étape de cette étude sera la remise du diagnostic et la mise en perspective des projets d'aménagement de la ville de Thiviers.

Madame Colette LANGLADE informe l'assemblée qu'elle a participé au dernier Conseil d'administration du Lycée Professionnel Portes d'Aquitaine à Thiviers et qu'au vu des effectifs en baisse de la section électricité, sa fermeture est envisagée à la rentrée scolaire 2022/2023.

Page de Signature :

Nom et Prénom	Signature
HYVOZ Isabelle	
DOBBELS Michel	
BOSREDON-COURNIL Sylvie	
SAERENS Grégory	
LASMESURAS-DEGLANE Christine	
GARREAU Jacky	
GUICHARD Michelle	
LEHAIR Lionel	
BOST Jean-François	
DUSSUTOUR Bernard	
DUTHEIL Frédéric	
ESCLAVARD Anne-Sophie	
CRESCENT Sophie	
DE OLIVEIRA Fatima	
LARRIEUX Isabelle	
CHABROL Hugo	
RABAUD Nathalie	
LECHEVALIER Sébastien	
BRUN Christelle	
MORTESSAGNE Benoît	
COUTURIER Pierre-Yves	Procuration à Colette LANGLADE
LANGLADE Colette	
REBIÈRE Michel	